

Président : M Jérôme BERNARD

Présents : Jean-Paul CHABAL, Céline BACCONNIER, Jean-Paul BEAUTHEAC, Denise CHOCHILLON, Ghislaine AUTRICQUE, Catherine BOIS, Gérard CHAUSSIGNAND, Norbert CLIGNAC, Bruno HILAIRE, Liliane JULIEN, Jean LEYNAUD, Christiane SEVENIER, Ericka VIDIL

Absents avec pouvoir : Johan ROCHE a donné procuration à Jérôme BERNARD

Secrétaire de séance : Denise CHOCHILLON

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU

Le conseil municipal doit adopter le PV de la réunion du 03/06/2021

FINANCES

Modification délibération Ardèche Habitat :

Les montants des emprunts contractés par Ardèche-Habitat concernant la résidence seniors, ont varié par rapport à l'estimation initiale d'octobre 2020.

Par conséquent, il est nécessaire de modifier les délibérations prises le 8 octobre 2020 avec les nouveaux montants.

Le montant global sera de 498 923 € répartis en deux prêts :

- Le prêt n°124397 constitué de 1 ligne de prêt d'un montant total de 95 000.00 € pour lequel la commune accorde sa garantie à hauteur de 25 000.00 € ;
- Le prêt n°124394 constitué de 3 lignes de prêt :
 - CPLS Complémentaire au PLS 2021, d'un montant de 104 173,00 euros ;
 - PLS PLSDD 2021, d'un montant de 226 198,00 euros ;
 - PLS foncier PLSDD 2021, d'un montant de 143 552,00 euros d'un montant total de 473 923.00 € pour lesquels la commune accorde sa garantie à hauteur de 100.00 % ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

ACCEPTE à l'unanimité d'accorder sa garantie pour les deux prêts.

Enfouissement des réseaux Quartier bricous – les chênes – la chaussière

M. le Maire expose que le Syndicat Départemental des Energies de l'Ardèche a prévu de réaliser des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité Quartier Bricous – Les chênes – La chaussière.

Il précise que ces travaux sont à coordonner avec des travaux d'enfouissement sur les installations d'éclairage public et les réseaux de télécommunications dont le maître d'ouvrage est la commune.

L'ordonnance n°2004-566 du 17 juin 2004 a ajouté à l'article 2 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise privée, dite loi MOP, la disposition suivante :

« Lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération ».

Le SDE07 a prévu dans ses statuts approuvés le 26 novembre 2007 la possibilité d'exercer la coordination des travaux de dissimulation des réseaux (article 5.3).

M. le Maire propose de confier par convention la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux au SDE07. Il donne lecture d'un projet de convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage et de son annexe financière.

Il indique que la commune devra étudier et retenir le type des matériels d'éclairage public qui devront être installés dans le cadre de cette opération.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) **APPROUVE** le programme des travaux présentés par le maire.
- 2) **AUTORISE** le maire à signer la convention de mandat et son annexe financière prévisionnelle annexées à la présente délibération.
- 3) **DECIDE** de retenir, pour leurs qualités esthétiques et techniques, les matériels d'éclairage public décrits par le maire, retient la procédure adaptée prévue au Code des marchés publics pour acquérir ces matériels et charge le maire de signer les actes d'engagement de ces marchés
- 3) **DECIDE** d'étudier ultérieurement les matériels d'éclairage qui devront être installés dans le cadre de cette opération.
- 4) **AUTORISE** le SDE07 à signer la convention à passer avec France Télécom.
- 5) **S'ENGAGE** à prévoir au budget les crédits nécessaires

Demande subvention CEE au SDE07 pour l'aménagement de la mairie

M. le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de subvention pour les travaux de rénovation énergétique (CEE) sera demandée au SDE07 pour l'aménagement de la mairie.

FONCIER

Acquisition parcelle B 704 et B 705 – Élargissement voiries communales

M. Le maire expose au Conseil Municipal l'opportunité d'acquérir des parcelles cadastrées B 704 et B 705 situé route du Colombier, suite à une demande d'alignement. Cette acquisition permettra l'élargissement de la voirie communale. Cette cession est gratuite, les frais notariés sont pris en charge par le vendeur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'acquérir les parcelles cadastrées B 704 et B 705.

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision et notamment l'acte notarié qui sera établi par l'étude de Maître Bertrand SABATIER

PERSONNEL

Heures supplémentaires et complémentaires du personnel

Dans le cadre de remplacement de personnels pour effectuer le ménage, la réalisation d'actes d'état civil urgent, la préparation des élections, ...il est nécessaire d'avoir recours à des heures complémentaires ou supplémentaires pour le personnel communal.

Le nombre d'heures supplémentaires et complémentaires ne pourra excéder 25 heures par mois.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE M. le Maire à signer les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

DIVERS

RENTREE SCOLAIRE :

Cette année, 183 élèves sont inscrits à l'école d'Alissas, répartis en 8 classes :

22 élèves en PS avec Mme DELAY

21 élèves en MS-GS avec Mme JOANNY

23 élèves en MS-GS-CP avec Mme ROUQUETTE

25 élèves en CP-Ce1 avec Mme ARENAS

25 élèves en Ce1-Ce2 avec M. PERE

26 élèves en Ce2 avec Mme CHADAIGNE

20 élèves en Cm1-Cm2 avec M. RELIER

21 élèves en Cm1-Cm2 avec Mme REYNIER

Les abords du groupe scolaire ont été sécurisés.

Les accès piétons ont été améliorés jusqu'aux parkings des commerces.

BROYEUR : La campagne 2021/2022 du broyeur sera lancée au 1^{er} novembre un mercredi sur deux.

PIBOUS : Les deux nouveaux élus Erika VIDIL et Gérard CHAUSSIGNAND ont choisi leur emplacement pour planter leurs arbres.

Johan ROCHE donnera prochainement son choix.

Compte rendu travaux en cours :

Travaux MAM et appartements : La MAM et les 2 appartements ont été livrés aux locataires.

Aire de jeux : L'aire de jeux a été réceptionnée le 21 septembre. Les tests de contrôle pour son ouverture au public sont concluants.

Un portail a été mis en place par les services techniques pour sécuriser le site.

Fresque : Le dessin de la fresque au niveau de l'aire de jeux située à proximité de l'école a débuté le 20 septembre.

Date à retenir :

Cérémonie du 11 novembre 2021 : 11h devant le monument aux morts

4 décembre 2021 : repas de fin d'année du CCAS

10 décembre 2021 : repas fin d'année avec le personnel et les élus de la commune de CHOMERAC

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE D'ALISSAS' at the top and '(Ardèche)' at the bottom, with a central emblem. The signature is a fluid, cursive-style name that spans across the stamp.